

...ARCHIVES...



...ARCHIVES...

*La Norme*  
**Cahiers de Linguistique Sociale**  
**n°1, 1976**  
Université de Rouen – Université de Perpignan

Archives de Glottopol  
Revue de sociolinguistique en ligne

## SOMMAIRE

### A) Interventions

C. MARCELLESI :	
Norme et enseignement du français	p. 1
J.-P. KAMINKER :	
Les problèmes de la norme	p. 10
J. RETHORE :	
Description d'une pratique dans les classes de troisième : la correction des rédactions	p. 48
D. BAGGIONI :	
Pour un point de vue relativisé et historicisé sur la norme	p. 55
J.-B. MARCELLESI :	
Norme et hégémonie linguistique	p. 88
A. WINTHER :	
Norme et grammaticalité : la grammaire générative est-elle normative ?	p. 95

### B) Discussion p.106

P. BRASSEUR, J.P. KAMINKER, D. BAGGIONI, J.B. MARCELLESI, B. GARDIN, P. QUEREEL, L. GUESPIN, J.P. GOLDENSTEIN, A. WINTHER.

### C) Post-face

B. GARDIN :	
Quelques remarques	p.137
L. GUESPIN :	
La norme dans la logique du fait « langage »	p.142

## NORME ET GRAMMATICALITE : LA GRAMMAIRE GENERATIVE EST-ELLE NORMATIVE ?

A. Winther  
Rouen

Les théoriciens et praticiens de la linguistique générative insistent sur la nécessité de distinguer les jugements de *grammaticalité*, qu'ils utilisent pour évaluer la conformité de la structure d'une séquence linguistique aux règles de la grammaire dont elle relève, et donc, en conséquence, pour définir à travers le modèle de compétence qu'ils proposent l'ensemble des phrases possibles d'une langue, des jugements *normatifs* entendus au sens de «jugements visant à privilégier (au nom d'arguments très divers : historiques, esthétiques, logiques, voire sociologiques, etc.) un usage parmi d'autres également attestés ». Nous en prendrons trois exemples, empruntés aux auteurs «classiques » :

- N. Chomsky, *Aspects de la théorie syntaxique*, p.204 : «Pour éviter un malentendu qui a été constant, nous devons proclamer une fois encore que *grammaticalité* est ici employé comme un terme technique, sans impliquer que les phrases déviantes soient «condamnées » comme «dépourvues de fonction » ou illégitimes. C'est le contraire qui est vrai... »

- N. Ruwet, *Introduction à la grammaire générative*, p.38 : « il ne faut pas identifier la notion de *grammaticalité* à celle de correction grammaticale... La notion de correction grammaticale est liée à toute une tradition de grammaires normatives, de beau langage, etc. » ;

- J. & F. Dubois, *Éléments de linguistique française. Syntaxe.*, pp.12-13 : « La grammaire est commune à tous les sujets parlant français et c'est en ce sens que l'on pourrait dire que le modèle de compétence définit [p. 98] *une norme*. Cependant on ne doit pas confondre la *grammaticalité* avec ce que l'on appelle habituellement la norme. Cette dernière se réfère souvent à un usage défini de la langue, limité par les contraintes socioculturelles... Les grammairiens puristes condamnent certaines constructions et portent sur elles un jugement de valeur. La grammaire définit certes une norme puisque par définition toute phrase qu'elle ne génère pas est agrammaticale, mais elle est indépendante de tout jugement de valeur ».

Cependant il est patent, si l'on se reporte aux règles grammaticales et aux exemples des *Éléments*, si l'on se reporte aux fragments de grammaire proposés dans l'*Introduction* de Ruwet, ou dans les différents travaux de Chomsky, si l'on pense, de façon générale, aux différentes études de grammaire générative qu'il est possible de lire dans les revues, que dans tous les cas un usage, celui que l'on pourrait très grossièrement appeler «français (ou anglais ou allemand...) écrit » est implicitement privilégié puisqu'il est le seul en question et que les analyses proposées sont prioritairement fondées sur lui. Ainsi dans un chapitre ou une étude traitant de la pronominalisation, les exemples traités seront du type :

*Il le lui a dit*  
 et non : *Il y a dit*

Certes cette dernière forme ne sera pas, comme dans une grammaire prescriptive, vouée aux gémonies, et s'il y a jugement d'agrammaticalité il concernera des formes telles que :

*\*il lui l'a dit*  
 ou : *\*il l'a dit lui*

[p. 99]

mais le seul fait que la forme *il y a dit* n'apparaisse, au mieux, qu'en note et pour signaler qu'elle relève d'une règle différente laisse naturellement à penser que seule la première forme est... *normale*.

On se trouve donc en face d'un écart systématique entre la théorie qui prétend ne pas assimiler grammaticalité à norme, et la pratique puisque les grammaires ou fragments de grammaire disponibles ne génèrent – donc ne caractérisent comme grammaticales – qu'un sous-ensemble de formes, celles de « l'usage écrit ». C'est sur les raisons de cet écart que nous voulons nous interroger ici, afin de montrer qu'il serait erroné de déduire des faits actuels une assimilation ou une corrélation nécessaire de « génératif » à « normatif ».

Il faut tout d'abord écarter l'explication selon laquelle l'écart constaté résulterait d'une confusion entre le domaine de la grammaticalité et celui de la norme, ou d'un glissement inévitable de celui-là à celui-ci, attribuables au caractère finalement subjectif du jugement de grammaticalité : le grammairien, se situant au centre du monde, jugerait et décrirait par référence à son usage habituel d'universitaire, et si, par précaution, il recourt à des informateurs, il y a toute chance pour que ceux-ci appartiennent au même groupe socioculturel que lui (enseignants, étudiants), où finalement la situation signalée plus haut.

Le caractère subjectif du sentiment de grammaticalité est certain et il nous est tous arrivé de ne pas être d'accord avec tel ou tel jugement, positif ou négatif, au cours de nos lectures. Il ne faut donc pas écarter la possibilité qu'un auteur, même de bonne foi et [p. 100] scrupuleux, se laisse influencer inconsciemment par ses propres habitudes linguistiques.

Mais le grammairien est conscient de ce « danger », et il est très fréquent de voir une appréciation de grammaticalité assortie de réserves telles que « dans mon usage », ce qui montre que l'auteur, précisément, n'entend pas ériger ses règles en norme.

D'autre part il faut noter que les appréciations de grammaticalité n'interviennent pas au sujet d'oppositions de niveaux de langue (*je le lui ai dit* vs *j'y ai dit*, *il ne veut pas* vs *y veut pas*, etc.) mais pour opposer des structures d'un même niveau, ainsi :

*\*Un règlement que le directeur veille à ce que les élèves respectent*  
 vs  
*Un règlement dont le directeur veille à ce que les élèves le respectent*

et ceci, on le sait, non pour exclure ou condamner telle forme, mais pour tenter de mettre en évidence des indices susceptibles de guider l'analyse.

Nous serions donc tenté de dire, sur ce premier point, que si l'indétermination de la limite entre grammaticalité et norme entraîne le risque de glissements, la conscience de ce risque rend, dans les faits, le grammairien circonspect et le préserve de la confusion naïve et systématique entre les deux notions.

Faut-il penser à une incapacité fondamentale de l'analyse générative à prendre en compte concurremment toutes les réalités de la langue, incapacité résultant soit d'une conception a priori trop logique [p. 101] et donc appauvrissante de la structure linguistique – les langues

naturelles étant pensées à travers les structures nettes et rigides des langages logiques – soit des exigences et des contraintes de la formalisation des mécanismes grammaticaux ?

Dans les deux cas l'hypothèse n'est pas vaine, et il nous semble personnellement que nous touchons là à l'un des éléments, mais non point prédominant, explicatif de la discordance entre théorie et pratique que nous analysons. L'attitude réductionniste guette le grammairien dans le désir et la hâte – par ailleurs légitimes – qu'il a de convaincre qu'un petit nombre d'opérations formelles simples constitue le principe explicatif d'une classe de faits donnée. Il aura dès lors tendance, non par attitude normative mais pour « y voir aussi clair que possible » et parvenir rapidement à une solution simple, à simplifier les données et à ne retenir dans un premier temps (dit-il) que celles d'un usage, hâtivement défini comme « moyen ». Ce faisant il ne méconnaît pas les autres usages, il ne les subordonne pas (explicitement) à celui qu'il étudie en priorité, mais en remet l'étude à plus tard ou à d'autres, ce qui est d'ailleurs souvent indiqué explicitement en note ou en conclusion. Que la priorité, dans l'étude, soit toujours donnée au même usage s'explique : on parle toujours après quelqu'un et en réponse à quelqu'un ; l'analyse d'un auteur répond à celle d'un auteur précédent et les faits retenus en priorité seront, pour ce faire, du même ordre, d'où l'installation d'une quasi tradition dans la priorité donnée à l'ordre scriptural « standard ».

Mais nous y voyons là l'une des raisons pour laquelle cette pratique ne peut être taxée de « crypto-normativisme », c'est que les articles, études ou grammaires auxquels nous pensons [p. 102] :

1°) ne se présentent explicitement que comme des *exemples* de règles ou des *fragments* de grammaire (cf « *Eléments...* » de Dubois) : la grammaticalité n'est pas réservée aux seules structures qu'ils génèrent ;

2°) n'ont pas de visée scolaire. Le public à qui ils s'adressent est un public qui n'attend pas d'eux la définition des « bonnes-structures de la langue par opposition aux moins bonnes, mais des suggestions, des exemples de raisonnement, des *arguments* (cf. le titre de Milner) en faveur de tel traitement plutôt que tel autre (faut-il une transformation passive ou n'en faut-il pas? Faut-il des transformations généralisées ou non ? etc.). Et dans cette perspective la limitation de l'analyse aux faits d'un seul usage ne peut passer pour une incitation normative, mais bien comme une simplification consciente et provisoire.

La seconde raison est que l'attitude réductionniste n'est pas une contrainte de la théorie générative. Celle-ci, construite autour de la notion *créativité du langage* (langage comme faculté créatrice, créativité soumise à des règles, mais aussi créativité changeant les règles), ne peut qu'inciter à une conception de la langue comme réalité mouvante et diversifiée, en particulier par la diversification socioculturelle, et donc à traiter les faits dans leur diversité. La théorie de la compétence inclut la variation sociolinguistique et permet de la traiter grammaticalement sur le schéma suivant :

si deux formes (a) et (b) attestées dans des usages différents, telles que :

(a) *Pourquoi es-tu venu ?*

(b) *Pourquoi qu't'es venu ?*

sont en relation d'interdépendance, c'est à dire si, en dehors de son [p. 103] usage préférentiel, tout locuteur connaît et comprend également (a) et (b), alors ces deux formes relèvent du même modèle de compétence et la grammaire doit posséder des règles permettant de les générer concurremment. L'étude de leur répartition en situation (dans les différents usages) dépend dès lors de l'élaboration d'un modèle de performance.

Si nous avons au contraire deux formes attestées dans des usages différents, ainsi :

- (c) *J'ai fait tomber mon crayon*  
 (d) *J'ai tombé le crayon*

en relation d'exclusion (les locuteurs C n'emploient et ne trouvent grammaticale que la première, et inversement pour les locuteurs D), nous sommes dans un cas de divergence entre la compétence des locuteurs C et celle des locuteurs D, de deux grammaires différentes sur ce point. En fait on verra, comme dans la plupart des cas de ce genre, que la divergence est minime et n'a rien de monstrueux : les locuteurs D utilisent le verbe *tomber* comme un verbe symétrique, cf par ailleurs *cuire* (*la tarte cuit / j'ai fait cuire une tarte / j'ai cuit une tarte*), *construire* (*j'ai construit / fait construire à la campagne*), etc.

Certes, les faits sont ici schématisés, et l'on entrevoit que la prise en compte par une grammaire générative de tous les niveaux de langue (cas schématisé par a et b) entraînera une complexité certaine dans l'agencement et la formulation des règles, mais cette complexité sera à l'image de celle de la compétence, et aucun impératif théorique ne s'y oppose. Il est évident, par ailleurs, qu'un tel niveau de complexité ne peut être atteint et dominé d'emblée, ce qui explique que le grammairien doive se limiter, au départ, aux données qui lui semblent les plus faciles à traiter. [p. 104]

Nous avons écarté l'hypothèse d'une confusion systématique entre grammaticalité et norme ; nous avons souligné qu'il n'y a aucune incompatibilité fondamentale entre l'analyse générative et la saisie de la réalité linguistique dans sa diversité, mais nécessité, et peut-être habitude, de n'envisager au départ qu'un aspect de cette réalité, à savoir les faits de l'usage scriptural. Nous terminerons en rappelant rapidement une caractéristique importante de l'usage scriptural, qui explique directement sa prédominance dans le domaine qui nous intéresse.

Comparé à la diversité des usages oraux, l'usage scriptural est plus unifié, plus régulier, plus normalisé, et de ce point de vue plus facile à saisir et à décrire. Mais il ne faut pas oublier que ce qu'on appelle parfois le « code écrit » n'est pas une simple notation, n'est pas une fixation de l'oral : il suffit de comparer la transcription phonologique d'un discours quelconque et sa notation orthographique pour constater :

1°) que dans les deux cas nous avons affaire à une *analyse* de la réalité orale, ne retenant que la chaîne segmentale et certains des éléments supra-segmentaux pertinents (cf *qu'il le dise !* ordre et *qu'il le dise !* souhait) ;

2°) que la notation orthographique, à l'exclusion de la transcription phonologique, tient un discours grammatical sur la langue, en regroupant les morphèmes en mots, en distinguant les affixes homonymes (-é et -er), en marquant lourdement les accords<sup>1</sup>, etc. L'écriture – et ici nous pouvons dire la norme scripturale – contient les marques ou les indices d'une analyse grammaticale, et c'est en cela qu'elle est, au moins au départ, le domaine de prédilection de la [p. 105] grammaire, qui, comme son nom l'indique, s'est longtemps identifiée à l'étude des principes d'écriture, à l'analyse par l'écriture.

Cette propriété de la norme scripturale n'implique pas qu'elle doive être considérée comme seule correcte ou comme première, il est au contraire intéressant de la subordonner aux autres usages, afin de montrer son caractère métalinguistique.

Si l'on considère les formes :

*j'y ai dit*  
 et *j'y ai été*

<sup>1</sup> Cf : *les airs que j'ai entendu chanter* vs *les chanteurs que j'ai entendus chanter*

également attestées dans l'usage oral courant et dont la grammaire doit rendre compte. On conviendra qu'il faut montrer que le *y* qui apparaît en position préverbale dans chacune a des propriétés différentes, et l'une des façons d'analyser cette différence est de mettre en relation la dernière phrase avec la structure abstraite :

*j'ai été à + SN lieu*

et la première avec :

*j'ai dit ceci à lui*

structure qui est explicitée dans :

*je le lui ai dit*

dont le caractère grammaticalement analytique apparaît ainsi, et dont on comprend alors que le grammairien a tendance à la privilégier dans ses analysés.

La prédilection manifestée par le grammairien pour l'analyse des faits relevant de la norme scripturale s'explique donc, non par une intention ou une attitude inconsciemment normative, mais en premier lieu, nous semble-t-il, par le caractère métalinguistique de l'ordre scriptural qui impose une première structuration grammaticale aux faits qui en relèvent.

# GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

**Comité de rédaction :** Mehmet Akinci, Sophie Babault, André Batiana, Claude Caitucoli, Robert Fournier, François Gaudin, Normand Labrie, Philippe Lane, Foued Laroussi, Benoit Leblanc, Fabienne Leconte, Dalila Morsly, Clara Mortamet, Alioune Ndao, Gisèle Prignitz, Richard Sabria, Georges-Elia Sarfati, Bernard Zongo.

**Conseiller scientifique :** Jean-Baptiste Marcellesi.

**Rédacteur en chef :** Claude Caitucoli.

**Comité scientifique :** Claudine Bavoux, Michel Beniamino, Jacqueline Billiez, Philippe Blanchet, Pierre Bouchard, Ahmed Boukous, Louise Dabène, Pierre Dumont, Jean-Michel Eloy, Françoise Gadet, Marie-Christine Hazaël-Massieux, Monica Heller, Caroline Juilliard, Suzanne Lafage, Jean Le Du, Jacques Maurais, Marie-Louise Moreau, Robert Nicolai, Lambert Félix Prudent, Ambroise Queffelec, Didier de Robillard, Paul Siblot, Claude Truchot, Daniel Véronique.

**Comité de lecture :** constitué selon le thème du numéro sous la responsabilité de Claude Caitucoli

[glottopol@wanadoo.fr](mailto:glottopol@wanadoo.fr)

ISSN : 1769-7425